



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 119049

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur les revendications portées par certaines associations de personnes handicapées visant à la création d'un métier d'assistant sexuel. Ce métier consisterait à prodiguer des actes de nature sexuelle auprès des personnes en situation de handicap. Ces actes sexuels seraient pris en charge par la collectivité puisqu'ils pourraient être financés par la prestation de compensation du handicap. Il craint que ces revendications, sous couvert de compassion et non-discrimination, ne trouvent un écho favorable auprès de quelques décideurs politiques. Il souhaite lui rappeler les dérives sociétales qu'engendrerait un tel projet s'il était adopté. En effet, sous prétexte d'égalité des chances, les personnes handicapées vulnérables auraient accès paradoxalement à une forme de prostitution indigne et discriminatoire pour elles. Il est important de rappeler que toute forme de prostitution est interdite dans notre pays où la sexualité est basée sur la liberté et la gratuité des rapports entre les personnes. Sachant qu'un rapport au Gouvernement devrait être remis prochainement concernant l'évolution des mentalités et le changement de regard de la société sur les personnes handicapées, il serait souhaitable qu'à cette occasion des propositions de cette sorte soient définitivement écartées et que des mesures constructives soient proposées aux personnes handicapées pour sortir de leur isolement en leur offrant de participer pleinement à la vie de la cité. Il souhaite connaître son sentiment sur ce sujet important.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119049

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2011, page 10494

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)